

Nos vies avant tout !



Novembre 2024

# Travaux sur systèmes procédé dé-énergisés (gaz, liquides, solides)



# Travaux sur systèmes procédé dé-énergisés (gaz, liquides, solides)



Lieu \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_

Entreprise observée \_\_\_\_\_ N° permis \_\_\_\_\_

OUI NON N/A

## POINTS À VÉRIFIER

- 1** Le «Pré-job briefing» et le «Feu vert sécurité» ont-ils été réalisés ?
- 2** Le représentant de l'équipe intervenante a-t-il reçu le(s) certificat(s) de consignation validé(s) pour l'équipement concerné par le travail à faire ?
- 3** Le circuit ou l'équipement sur lequel le travail doit être effectué est-il identifié sur le terrain par une personne autorisée et en présence du représentant de l'équipe intervenante ?
- 4** Le personnel exécutant l'activité est-il muni des EPI spécifiques à la tâche et, dans les zones à atmosphère potentiellement explosive, d'un outillage anti-étincelant ?
- 5** Les dispositifs d'isolement sont-ils placés dans la position identifiée par le schéma / plan d'isolement approuvé ? (documents originaux à consulter dans lieu dédié)
- 6** Les dispositifs d'isolement sont-ils verrouillés et signalés / étiquetés ?
- 7** L'absence d'énergie a-t-elle été démontrée par une personne autorisée en présence du représentant de l'équipe intervenante ?
- 8** Toutes les personnes impliquées dans le travail sont-elles bien positionnées hors de la ligne de danger, et les autres, non impliquées, sont-elles bien tenues à l'écart ?

Commentaires \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_ Entreprise \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_